

C

Canadian Tax Foundation

Twenty-eighth Annual Report

for the year ending 31 December 1973



100 UNIVERSITY AVENUE
TORONTO, CANADA

The Canadian Tax Foundation was established in 1945 as an independent tax research organization. Its Governors are nominated each year by the Canadian Bar Association and the Canadian Institute of Chartered Accountants, and its work is supported by over six thousand Canadian individuals and corporations.

The purpose of the Foundation is to provide both the taxpaying public and the governments of Canada with the benefit of expert, impartial research into current problems of taxation and government finance. This work is carried on by a well-qualified permanent staff and by outside experts commissioned for special studies. The Foundation publishes the *Canadian Tax Journal* and other books and pamphlets, and its activities include holding conferences, providing speakers and making submissions to government.

Membership in the Foundation is open to all who are interested in its work.

Twenty-eighth Annual Report

FOR THE YEAR ENDING

31 DECEMBER 1973

Canadian Tax Foundation

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales

THE BOARD OF GOVERNORS

Elected 2 April 1974

James W. Abbott, F.C.A.	Winnipeg
René Amyot, Q.C.	Quebec
William J. Astle, C.A.	Edmonton
G. Colin Baird, C.A.	St. John's
Harold Buchwald, Q.C.	Winnipeg
George A. Caines	Halifax
William M. Carlyle	Vancouver
V. Howard Chadwick, F.C.A.	New Westminster
James R. Chalker, Q.C.	St. John's
Donald M. Clark, Q.C.	Vancouver
*John H. C. Clarry, Q.C.	Toronto
*J. Claude Couture, Q.C.	Montreal
H. Lawrence Doane, C.A.	Halifax
*Stanley E. Edwards, Q.C.	Toronto
*J. Kerr Gibson, F.C.A.	Toronto
*Wolfe D. Goodman, Q.C.	Toronto
John L. Gorrill, C.A.	Fredericton
*Denham J. Kelsey, F.C.A.	Vancouver
*Roland A. Lachance, F.C.A.	Montreal
Marius Laliberté, C.A.	Quebec
*W. Douglas Lennox, C.A.	Montreal
D. Keith McNair, F.C.A.	London
*Norman J. Munn	Toronto
Gerald E. Naylen	Regina
*Neil F. Phillips, Q.C.	Montreal
*Jacques Raymond, C.A.	Montreal
*Gordon W. Riehl, F.C.A.	Toronto
Michael C. Rodney	Edmonton
John M. Rooney, F.C.A.	Calgary
*Benjamin Swirsky, C.A.	Toronto
*Robert H. E. Walker, Q.C.	Montreal
J. Ian M. Whitcomb	Saint John

*Executive Committee of the Board of Governors.

OFFICERS

Robert H. E. Walker, Q.C., *Chairman*
J. Kerr Gibson, F.C.A., *Vice-Chairman*
and Chairman of the Executive Committee
John H. C. Clarry, Q.C., *Vice-Chairman*
Denham J. Kelsey, F.C.A., *Past Chairman*
Douglas J. Sherbaniuk, *Director*
John M. MacLeod, *Secretary and Treasurer*

PAST CHAIRMEN

Molyneux L. Gordon, K.C. (*deceased*)
Gordon R. Munnoch, K.C. (*deceased*)
J. Grant Glassco, F.C.A. (*deceased*)
W. G. H. Jephcott, F.C.A. (*deceased*)
Claude S. Richardson, Q.C. (*deceased*)
Kenneth LeM. Carter, F.C.A. (*deceased*)
*Lazarus Phillips, Q.C., Montreal
*Thomas A. M. Hutchison, F.C.A., Toronto
*R. deWolfe MacKay, Q.C., Montreal
*John A. Wilson, F.C.A., Toronto
M. Gerald Teed, Q.C. (*deceased*)
*A. Willard Hamilton, C.A., Montreal
Henry F. White, Q.C. (*deceased*)
*Campbell W. Leach, C.A., Montreal
*Stuart D. Thom, Q.C., Toronto
*A. J. Little, F.C.A., Toronto
*John deM. Marler, Q.C., Montreal
*Archibald D. Russell, C.A., Vancouver
*Arthur S. Pattillo, Q.C., Toronto
*Lancelot J. Smith, F.C.A., Toronto
*Philip F. Vineberg, Q.C., Montreal
*H. Marcel Caron, C.A., Montreal
*John M. Godfrey, Q.C., Toronto
*Robert B. Dale-Harris, F.C.A., Toronto
*Roger Létourneau, Q.C., Quebec
*Frank T. Denis, C.A., Montreal
*W. E. P. DeRoche, Q.C., Toronto
*Denham J. Kelsey, F.C.A., Vancouver

*Advisory Committee of Past Chairmen

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION
AS AT 31 DECEMBER 1973
(With comparative figures for 1972)

ASSETS

CURRENT ASSETS

	1973	1972
Cash	\$ 99,677	\$ 90,970
Guaranteed Investment Certificates	365,000	265,000
Accounts Receivable and Deposit	1,785	2,646
	466,462	358,616

FIXED ASSETS

Furniture and Office Equipment — at cost	21,966	21,585
Leasehold Improvements	14,835	14,835
	36,801	36,420
Less: Accumulated Depreciation and Amortization	22,346	20,327
	14,455	16,093

TRUST FUND

Cash	11,241	10,647
	\$492,158	\$385,356

LIABILITIES AND RESERVE

CURRENT LIABILITIES

Accounts Payable	\$ 41,297	\$ 39,105
DEFERRED REVENUE	129,794	106,540

RESERVE

Retained for continuation of the Foundation's activities		
Balance, beginning of year	229,064	154,896
Excess of revenue over expense	80,762	74,168
	309,826	229,064

TRUST FUND LIABILITY

Taxation and economic growth study fund— Joint Project with Queen's University	11,241	10,647
	\$492,158	\$385,356

APPROVED ON BEHALF OF THE BOARD OF GOVERNORS

Denham J. Kelsey
Chairman

Robert H. E. Walker
Vice-Chairman

STATEMENT OF REVENUE AND EXPENSE
FOR THE YEAR ENDED 31 DECEMBER 1973
(With comparative figures for 1972)

REVENUE

	1973	1972
Subscriptions		
Corporate	\$146,034	\$149,916
Individual	135,666	114,427
	<u>281,700</u>	<u>264,343</u>
Interest Earned	24,592	18,590
Conferences	173,219	177,967
	<u>479,511</u>	<u>460,900</u>

EXPENSE

Technical Studies		
Research Salaries	86,137	80,124
Research Consulting	10,000	10,000
Publications (net)	55,490	62,661
Special Studies	10,672	10,787
Books and Periodicals — Library	4,260	3,914
Conferences — direct expense	93,756	94,036
	<u>260,315</u>	<u>261,522</u>

Administration

Salaries	66,009	62,676
Pension and insurance plans	7,457	6,734
Rent	32,386	26,496
Travelling	6,692	1,852
Telephone and telegraph	3,376	2,856
Postage	10,320	10,248
Office printing, stationery and supplies	5,565	4,238
General office expense	4,611	2,781
Depreciation and amortization expense	2,018	2,117
Moving expense		5,212
	<u>138,434</u>	<u>125,210</u>
	<u>398,749</u>	<u>386,732</u>

EXCESS OF REVENUE OVER EXPENSE	<u>\$ 80,762</u>	<u>\$ 74,168</u>
--------------------------------------	------------------	------------------

Auditors' Report

The Board of Governors and the Members,
Canadian Tax Foundation,
L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales.

We have examined the statement of financial position of the Canadian Tax Foundation/L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales as at December 31, 1973, and the statement of revenue and expense for the year then ended. Our examination included a general review of the accounting procedures and such tests of accounting records and other supporting evidence as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these financial statements present fairly the financial position of Canadian Tax Foundation/L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales as at December 31, 1973, and the results of its operations for the year then ended, in accordance with generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year.

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CO.
CHARTERED ACCOUNTANTS

Toronto, Ontario,
January 31, 1974.

*Report of the Chairman
to the Twenty-eighth Annual Meeting of the
Canadian Tax Foundation
2 April 1974*

This report and that of the Director constitute a record of the activities of the Foundation during the past year. 1973 was a good year for the Foundation. Its research, publications, conferences and other activities testified to its usefulness as a centre for the study and discussion of important issues in the realms of taxation and public finance. Individual memberships increased at an unprecedented rate and, financially, the net result of the year's activities was a substantial increase in the resources for carrying on our work.

This is the substance of my report today. The details of our activities can best be discussed under their appropriate headings.

Membership and Finance

Since its inception the Foundation has been financed principally by subscriptions from its individual and corporate members. It is only in recent years that our conferences have contributed any appreciable amount to revenues. Membership is a conventional index of growth, and it is most encouraging to be able to report a dramatic increase in individual subscriptions in 1973. At December 31, our membership roll showed 5,860 individual supporters, a net increase of 780 for the year, compared with about 200 in the previous year. The increase is the largest in the Foundation's history. At the Annual Meeting last year the Chairman reported that individual memberships had, for the first time, passed the 5,000 mark. It is a pleasure for me to say today that, with a net addition of 53 new members so far this year, we now have nearly 6,000 individual supporters.

The surge in membership is attributable in large measure to the response from chartered accountants to the letter written last fall by Mr. J. L. McPherson, F.C.A., President of the Canadian Institute of Chartered Accountants, to all members of the Institute, commending the work of the Foundation and encouraging support for it. To date, 660 new memberships have resulted from his letter. We warmly appreciate Mr. McPherson's efforts on our behalf.

Corporate members declined slightly during 1973. Some 615 companies contribute toward the support of the Foundation and provide just over 50% of subscription revenues. In his Report to the Annual Meeting last year, the Chairman stated that the day-to-day administration of our large membership and the effort and time necessary to increase support had become a demanding task, and that it might be necessary to add a member to the staff to attend to this important function. This step has now been taken. Two weeks ago Miss Martina Vandermeer was appointed Associate Secretary of the Foundation and has, as one of her major responsibilities, the reorganization and administration of our membership affairs. With the assistance of Governors in all parts of the country, she will give special attention to broadening corporate support, and we believe that with proper organization and follow-up there are good prospects for substantially increased support from the business sector.

The full details of the Foundation's financial position and operations for 1973 are contained in the audited financial statement that accompanied the notice of this meeting. The revenues from corporate subscriptions were approximately the same as in 1972, while individual memberships yielded over \$20,000 more than in the previous year. Our conferences, particularly the Annual Conference, contributed over \$79,000 to revenues.

Expenditures rose by about \$12,000, the main increases being for rent, travel and salaries. The net result of the year's activities was a favourable balance of \$80,000, compared with \$74,000 in the previous year.

Expenditures for the current year are likely to be considerably higher than last year's. For one thing, as the Director will elaborate, a number of studies and other projects are well advanced, and if completed on schedule will result in a substantially higher publications bill. Also, new projects will be undertaken, both in the tax field and the field of government expenditures. Finally, if we are able to obtain the needed additions to the staff, our expenditures for salaries will also show an increase. The shortage of research personnel, particularly lawyers and accountants with experience in taxation, has handicapped the Foundation and limited its capacity to undertake studies of current issues and to explore emerging problems in public finance. We are making every effort to find and attract people with the necessary quali-

fications, although we are under no illusions about the difficulty of the task, in view of the strong competitive demand for services of the kind we require.

Conferences

Conferences have always been an important part of the Foundation's affairs, constituting as they do a forum for all who are interested in taxation to present different viewpoints on all manner of tax issues. Our conference agenda last year involved several meetings in various parts of the country, sponsored either solely by the Foundation or in conjunction with other organizations.

The Annual Conference in November was the 25th in this series of major meetings of tax practitioners, government officials and representatives from the business community and the universities. Eloquent testimony of the continuing high level of interest in tax matters was the attendance of nearly 1600 registrants. While increases in the size of our conferences are not being sought, they are the inevitable result of the growth of our membership. The topics chosen for discussion covered a wide variety of subjects of current interest, ranging from taxes and international trade to the fiscal problems of municipal governments, although the main focus of attention was on issues that have emerged from the new income tax legislation.

An innovation at the Conference was the organization of fifteen Workshop Sessions, attended by some 20 members each, and presided over by a discussion leader. The purpose of having smaller groups was to provide a seminar atmosphere that was more conducive to discussion and exchange of views than is possible at the plenary meetings or panel sessions. A Case Study involving a topical issue was distributed to all registrants who indicated in advance of the conference their intention to attend one of the Workshops, and a suggested solution was distributed at the sessions. From all reports, the Workshops were an unqualified success and may now be regarded as a regular feature at future conferences.

We received requests for over 1400 copies of papers delivered at the Conference, and were glad to be able to provide them at a nominal cost as a service to members, in advance of the regular publication of the Conference *Report*.

Our Corporate Management Tax Conferences over the years have proved to be most attractive to businessmen, and last year was no exception. The 1973 Conference was given over to a consideration of two subjects, the income tax treatment of executive compensation and the use of corporations by executives and professionals. In accordance with the practice adopted in the previous year, a binder containing five papers and a Case Study was distributed to registrants well in advance of the Conference. The initial printing of 8,000 copies of the *Report* on this conference was distributed quickly and a second printing of several hundred more has become necessary to fill continuing orders.

As for the regional conference program, the Atlantic provinces tax seminar, jointly sponsored by the Foundation and Saint Mary's University, was held in Halifax in September; and the 9th Banff Tax Seminar, which the Foundation sponsored in co-operation with the Banff School of Management Studies, was held at the Banff Centre in May.

The conference and seminar program for 1974 is already off the mark. In February, the Foundation and the Banff School of Management Studies co-sponsored the 10th Seminar in Taxation.

After a lapse of nine years, we are looking forward to co-operating once again with the Faculty of Law at the University of British Columbia in organizing a one-day seminar in Vancouver on May 24. The program will include a number of issues of regional interest as well as national problems.

The theme of this year's Corporate Management Tax Conference, to be held in Toronto on June 14, will be tax aspects of corporate financing. The participants will deal with the tax implications of raising capital through the issue of equities, borrowing, leasing, and obtaining government grants and subsidies.

This fall, the Atlantic provinces tax seminar will be co-sponsored by Dalhousie University and the Foundation. Details of date and place will be announced in due course.

Finally, let me remind you that the 1974 Annual Conference will be held in Toronto on November 11, 12 and 13.

Tax Legislation

The Foundation's efforts to obtain improvements in the tax laws are not limited to the preparation of studies and the organization of conferences. In what has become an annual event, the

Foundation again sponsored a delegation of lawyers and accountants to Ottawa to review with departmental officials the technical aspects of the numerous and complex amendments to the Income Tax Act contained in Bill C-222. This annual examination of tax legislation, following first reading by the House of Commons, continues to be one of the highlights of the co-operation between the Foundation, government officials and the legal and accounting professions.

In his Budget Speech of February 19, 1973, the Minister of Finance announced that the government was undertaking a thorough review of the current capital cost allowance system, and would report to Parliament by the end of 1974. While several options are open to the government as to the type of depreciation system they may wish to adopt, one alternative is the retention of the present system, which was commented on favourably in submissions to the Carter Commission and, indeed, by the Commission itself. The Foundation is undertaking an examination of the current provisions, with a view to identifying inequities, anomalies and loopholes and making suggestions for the correction of these technical imperfections. Our concern is primarily with structural defects in the system rather than with its economic consequences. On the basis of this study, a brief will be prepared and submitted to the Department of Finance.

Other Events

While most Foundation members know us best through our publications and conferences, some make more direct use of our facilities, particularly the library. Our collection of tax and public finance material is one of the most extensive in the country, and is being used with increasing frequency by tax practitioners, university students and scholars from other institutions.

Visitors to the Foundation last year included Dr. Lydia Pavlova, Professor of Public Finance at Moscow University, who spent three months at the Foundation studying certain aspects of Canadian public finance, particularly the fiscal affairs of Canadian municipal governments. Last spring, students enrolled in the International Tax program of Harvard University paid us their annual visit. Also, the Tax Revenue Commission of Ghana spent a day at the Foundation discussing tax problems in Ghana with members of the staff and senior officials of the Ministry of Revenue of Ontario.

In May, the Director, the President of the British Columbia Institute of Chartered Accountants and I visited Japan, a country with which Canada's trade and investment relations are of growing importance. The tax considerations of our economic ties with Japan are, of course, of interest to the Foundation. We were pleased to establish cordial relations with government officials, particularly in the Ministry of Finance and the National Tax Administration Agency, members of the business community, and leaders of the legal and accounting professions in the tax field.

Changes in the Board of Governors

Five members of the Board of Governors will retire this year. They are:

W. E. P. DeRoche, Q.C.	—Toronto
William E. Goodlet, F.C.A.	—Toronto
C. William Gurnham, C.A.	—Halifax
Stanley N. Inkpen, C.A.	—St. John's
George T. Tamaki, Q.C.	—Montreal

On your behalf, and for myself as well, I wish to thank each of these gentlemen for his valued service to the Foundation, and his guidance and encouragement of its work. We shall continue to look for their active interest and support during the years to follow. I wish to make special reference to the contribution of Mr. DeRoche. He has performed his duties as Governor, Vice-Chairman, Chairman and Past Chairman over the past five years at no small sacrifice of his time and energies, and has earned our gratitude. As a former Chairman, he becomes a member of the Advisory Committee, so that his advice will still be available.

It is my sad duty to record that, during 1973, the Foundation suffered the loss of a close friend and member of the Board of Governors in the person of W. R. Latimer, Q.C., who died in August. A distinguished tax lawyer, Mr. Latimer was a contributor to Foundation publications and a participant at its conferences. He was elected a governor last April and was serving as Chairman of the Membership Committee.

To fill the vacancy left by Mr. Latimer's death, the Board, by unanimous resolution, elected John H. C. Clarry, Q.C. of Toronto as governor. Mr. Clarry recently agreed to serve as Chairman of the Membership Committee. He is an experienced hand in Foundation affairs, having served as governor from 1967 to 1969.

You will be asked in a few minutes to elect a new Board of Governors. Members of the Foundation have received a list of the nominations which, in accordance with the by-laws of the Foundation, have been made by the President of the Canadian Bar Association, Mr. E. Neil McKelvey, Q.C., and by the President of the Canadian Institute of Chartered Accountants, Mr. J. L. McPherson, F.C.A. Among the nominees are a number who are not at present governors. I should like to welcome and introduce them to you, although they will doubtless be known to many of you as leaders in their professions. They are:

G. Colin Baird, C.A.	—St. John's
H. Lawrence Doane, C.A.	—Halifax
Norman J. Munn	—Toronto
Neil F. Phillips, Q.C.	—Montreal
Benjamin Swirsky, C.A.	—Toronto

Conclusion

Over the years the Foundation has mobilized knowledge for the guidance of all who are interested in fiscal affairs. Through its studies, publications and conferences it has made a major contribution to the national capacity to comprehend the ways in which revenues are raised by all levels of government and how those revenues are expended, and to identify deficiencies in the financial system and suggest solutions.

Its opportunities for continued service have never been greater. New and pressing problems have arisen from major changes in the tax laws of the federal and provincial governments, and the rapid growth of the public sector has made apparent the need for intensive study of our expenditure system. With its close ties to the professions, the world of affairs and the academic communities, the Foundation has the capacity to play a central role in the increased research that taxation and expenditure problems require. Our past accomplishments may be taken as evidence that we will give our best efforts in this endeavour.

As retiring chairman I would like to express my thanks to the officers and governors of the Foundation whose co-operation and assistance were invaluable to me during my term of office. I am sure that I speak also for my colleagues on the retiring Board in extending my best wishes and warmest welcome to the incoming Board for the ensuing year.

I now move, seconded by Robert H. Walker, Q.C., the following resolution, namely, that this report of the Foundation for the fiscal year ended on 31 December 1973 and the financial statements of the Foundation as of the same date as submitted to this meeting be, and they are hereby, approved and adopted.

Denham J. Kelsey, F.C.A.

Chairman

2 April, 1974

Report of the Director
to the Twenty-eighth Annual Meeting of the
Canadian Tax Foundation
2 April 1974

Recent years have witnessed intense activity in the field of tax policy, and 1973 was no exception. Indeed, for students of taxation and public finance, the past year may be regarded as a vintage year that saw the enactment of several important tax measures primarily for non-revenue purposes—an export tax on Canadian crude oil; the granting of major tax incentives to the manufacturing and processing industries; a reduction of \$1.3 billion in personal income tax; and the adoption of indexation of personal income tax exemptions and rate brackets. A multitude of changes was made in the tax structure, to correct anomalies, inconsistencies and inequities that were left in the wake of tax reform, and recently, an important administrative measure was announced¹—the publication by the Department of National Revenue of advance income tax rulings that are considered to be of general interest.

Let me comment briefly on some of these measures.

Export Tax On Petroleum

Last fall, a tax of 40¢ a barrel was imposed by the federal government on Canadian crude oil exported to the United States, effective 1 October 1973. The rate of tax escalated to a high of \$6.40 a barrel as U.S. prices rose while the domestic price remained frozen. As a result of the federal-provincial agreement last week, the tax has been reduced to about \$4.00 a barrel.

There appears to be scanty Canadian precedent for the imposition of such a levy, which is intended to produce two direct benefits for Canadians: (1) the protection of Canadian consumers of Canadian oil from rising oil prices, and (2) the provision of a substantial return for Canada from mineral exports. On both counts, the tax appears to have been effective. Canadian oil prices have not risen as rapidly as those in the United States, and even at the reduced rate of \$4 a barrel, the tax will generate well over \$1 billion in 1974, assuming continuing exports of 1 million barrels a day.

¹ Information Circular 74-8 (March 4, 1974).

Although the export tax has been applied only to crude oil, it is now part of the economic tool kit of the nation and conceivably could be applied, in certain circumstances, to other commodities produced by our forests, fields and mines. There are two possible objections to an export tax as a device for keeping domestic prices from rising while taking advantage of higher world prices: (1) such a measure could antagonize other countries which might retaliate in kind, and (2) producers might be induced to shift production away from the taxed commodities. With respect to the first of these objections, foreign countries are less likely to be antagonized by export taxes than they would be by abrupt bans on exports such as were imposed by some governments last year, for example, by the United States with respect to soya beans, and by the European Economic Community with respect to durum wheat² and wheat products.³ As for the second objection, an export tax can and should be adjusted so as to keep prices attractive enough for continued adequate production.

The export tax on crude oil is, of course, only one aspect of a much larger subject—too large to discuss today—the extent to which control over, and the exploitation of, our natural resources should be effected through the tax system.

Manufacturing and Processing Tax Incentives

The tax incentives for the manufacturing and processing industries enacted last year consisted of, first, a reduction in the top corporate tax rate from 49% to 40%, commencing 1 January 1973, and, secondly, provisions for the rapid write-off of the cost of all machinery and equipment acquired between 9 May 1972 and 31 December 1974. The economic objectives of the incentives were threefold: to create jobs, to combat inflation by enabling business to moderate price increases, and to strengthen Canada's position as a trader in an increasingly competitive world. As you know, in order to secure passage of the Bill, the government included a provision for the automatic review by Parliament of the legislation if, at any time after 31 March 1974, 60 or more members present a motion to the House of Commons to the effect that the legislation be amended so as to discontinue or reduce the credit or in any way restrict its application.

² *Globe and Mail*, 14 August 1973. According to the news item, the EEC was considering replacing its outright ban on wheat exports, which had been imposed on August 4, with a more flexible tax that could be adjusted according to the level of world prices to result in a desired level of exports.

³ *Globe and Mail*, 31 August 1973.

An innovation in tax policy was the undertaking by the government to establish a review procedure to determine the effectiveness of the tax incentives and report to the House of Commons. An interim report was tabled last week, and is now the subject of political debate. Hence, it would be quite inappropriate for me to pass any comment on its contents. A final report is to be presented later this year.

Quite apart from these particular provisions, the concept of monitoring the effect of important tax changes and testing their efficiency seems to me to be eminently sound, involving as it does identifying clearly the goals to be achieved and then measuring as precisely as possible the efficiency of the provisions in attaining those goals. Moreover, a similar approach to expenditure programs would be highly desirable. Decision makers provided with cost-effectiveness information would be better equipped to determine which programs were achieving their objectives and should be retained or expanded, and which programs had outlived their usefulness, or were inefficient and should be abandoned.

Inflation

As economic radars scan the horizon, inflation looms as the most serious and, apparently, intractable problem facing the nation. Last year, the Consumer Price Index rose by 7.6%, and forecasts this year are for continuing increases in price levels. In its assault on inflation, the government has so far eschewed direct control over prices and incomes, in favour of tax cuts. Paramount among these are the tax incentives to the manufacturing and processing industries, which should help business to moderate price increases, and a reduction of \$1.3 billion in the personal income tax for the current fiscal year, which, *inter alia*, is intended to encourage restraint in wage demands.

Provision was made last year for escalating certain social welfare payments in accordance with cost-of-living increases—old age security pensions, guaranteed income supplements, family allowances and payments under the Canada Pension Plan.

To provide a lasting solution to the problem should inflation continue, the government introduced an income tax measure of fundamental importance, a scheme for indexing the personal income tax system, beginning on 1 January 1974. This has been accomplished by automatically increasing the personal exemptions by a factor based on the percentage rise in the Consumer Price Index in the previous year and by adjusting each tax bracket

upward by the same inflation factor. The objective of the indexing scheme is to prevent inflation from raising the tax burden on individuals under the progressive rate schedule when their real incomes have not risen proportionately.

It is generally recognized that government revenues increase automatically as a result of inflation, that government expenditures are one of the causes of inflation and that government expenditures tend to expand with growing revenues. Indexation of the income tax should have the salutary effect of reducing government revenues, and hence government expenditures, and thereby ease inflationary pressures.

Indexation of the personal income tax has given rise to problems for the nine provincial governments whose personal income tax is collected by the federal government. The base of the provincial tax is the same as that for the federal tax. Indexation therefore reduces provincial income tax collections below what they would otherwise be. For example, in a recent Ontario government study it is estimated that, if inflation were to continue at the rate of 6% a year until 1980, Ontario revenues would be \$889 million less under an indexed system than under an unindexed system in that year.⁴ The provinces must consequently find alternative sources of revenue to finance their expenditures.

There appears to be growing interest on the part of the public—certainly the business community⁵—for extending indexation to other elements in the tax system, such as capital gains, capital cost allowances, contributions to pension plans and registered retirement savings plans and bonds and other debt instruments. That relief must come, if at all, only from Parliament is made clear in a recent United Kingdom decision in which the issue was the liability to taxation of capital gains attributable to inflation.

In *Secretan v. Hart*⁶ a taxpayer who disposed of capital property for more than he had paid for it contended that he had not in fact realized a capital gain because the value of the pound had fallen during the years in which he had held the property. Buckley, J. expressed sympathy with the appellant in his approach to the problem but dismissed his appeal. If Parliament had intended that the effects of inflation were to be taken into account in determining whether a capital gain had been made, he said, there would have

⁴ *The Dynamic Impact of Indexing The Personal Income Tax* (Ontario Tax Studies 9, 1974), p. 27.

⁵ See the Briefs submitted to the Minister of Finance recently by the Canadian Manufacturers' Association and the Canadian Chamber of Commerce.

⁶ (1969) 45 T.C. 701.

been an explicit statement to that effect and some machinery provided for ascertaining the effect of inflation upon the relevant considerations. The Act contained nothing of that kind, and no adjustment could be made to take account of inflation. The same result would doubtless obtain if this issue were raised in a Canadian court.

This is not to say that there is no room for self-help in applying indexation to cope with inflation in certain circumstances. In some types of transactions, such as loans or purchases of property over time, it is possible for the parties to include in their agreement a clause that takes into account changes in the value of currency. For example, in a decision of the High Court of Australia in *Stanwell Park Hotel Co. Ltd. v. Leslie*⁷ the issue related to determining the balance of purchase monies owed under a contract for the sale of land. The contract included a clause to the effect that, if the retail price index varied by a prescribed amount, the amount of each payment under the contract was to be varied in accordance with a stipulated index. It was held that the provision was applicable in determining the amount payable by the purchaser:

There is no principle of law preventing parties adopting a fixed figure as the primary monetary expression of a liability and then proceeding to effect a substantive variation of the liability by providing that more or less money must be actually paid according as index numbers evidence a variation of price levels. That is only a method of measuring the actual liability contracted for.⁸

If inflation continues at high rates, it seems a safe prediction to say that clauses such as the one used in this case may become standard provisions in contracts of sale and debt instruments. The tax implications of the use of such indices present interesting problems that might better be discussed on another occasion.

Administration

Administrative activity is the clear aftermath of legislative activity, and the major changes in the income tax in 1971 have seen a steady flow of Interpretation Bulletins and Information Circulars, which have provided valuable guidance to taxpayers seeking to make their way through a statutory thicket of extraordinary technical complexity. The provision of technical interpretations by the Department in many areas of uncertainty has also been most helpful.

⁷ (1952) 85 C.L.R. 189.

⁸ *Ibid.*, p. 201. For a discussion of this case see B. G. Hansen, "Income Tax—Combating the Effects of Inflation In Loan Transactions" (1973), 6 *Victoria University of Wellington Law Review*, p. 382.

An important event in tax administration was the announcement last month by the Department of National Revenue that for the information of taxpayers and their advisers it will publish selected advance income tax rulings of general interest. As you may recall, in September 1970, the Department laid down a form of procedure for the issuance of advance rulings, which are statements given by the Department to taxpayers who request them, informing them how it will interpret specific provisions of the law in respect of definite transactions that they are contemplating. Individual rulings may represent the Department's only current statement on a point of substantive law and in some instances may constitute the only departmental interpretation of the law; hence they are valuable to tax practitioners as precedents. In larger cities, some practitioners have adopted the practice of exchanging advance rulings and thus have access to what in effect is a body of private law. Publication by the Department of significant rulings will do much to relieve the inequity of this state of affairs.

So much for recent tax developments. Let me continue now with the review of our affairs that was begun by the Chairman.

Publication and Research

Publication and dissemination of knowledge have always been essential aspects of the activities of the Foundation. The results of our conferences and studies are communicated to more than 7,500 persons on our mailing list in Canada and other countries. Also, universities and other educational institutions and government departments make extensive use of our publications.

The *Canadian Tax Journal* has long since achieved the status of a recognized organ of informed public opinion and is the premiere Canadian publication specializing in taxation and public finance. Besides serving as a vehicle for work done at the Foundation's offices, it features and encourages writing by our members and contributions from other authorities in Canada and abroad. As a matter of editorial policy, an effort is made to include in the *Journal* articles, features and essays that have an appeal to the wide range of interests represented in our heterogeneous membership. The result is the very broad coverage of fiscal affairs in the *Journal*.

In accordance with the practice adopted last year, the features on "Estate Planning in Canada" by Sheldon Silver and Stanley Taube that appeared in the 1971, 1972 and 1973 issues of the

Journal were reprinted as a separate booklet earlier this year. The response to the announcement that this booklet was available has been tremendous, for within a month after publication the first printing of 1,400 copies was exhausted, and a second printing of 1,000 is rapidly disappearing.

The twentieth edition of *The National Finances*, the Foundation's annual analysis of the federal government's revenues and expenditures, was distributed to members in January. Our biennial companion piece, *Provincial and Municipal Finances*, which analyses the revenues and expenditures of provincial and local governments, was published last fall. As the financial operations of all levels of government grow in magnitude and complexity, the difficulties of attempting to provide a compendious, yet accurate, analysis of those operations increases commensurately. Although these publications have appeared for several years and perhaps are taken for granted by members, they hold a unique place among Canadian financial publications and are the product of hundreds of man-hours of labour by the staff. We acknowledge with gratitude the unfailing co-operation we have received from officials at all levels of government, who have been most generous with their time and assistance.

The *Report* of the proceedings of the Twenty-fifth Annual Conference last November is in the final stages of publication and should be in the mail to members within the next week or ten days.

As the Chairman has already observed, the *Report* of the 1973 Corporate Management Tax Conference has proved to be a best-seller and is now in its second printing.

Our research and publications program for 1974 is shaping up to be a busy one. With the announcement of several provincial Budgets over the past few weeks, the preparation of a *Tax Memo* supplement to *Provincial and Municipal Finances* is now underway.

Three projects announced last year are well advanced and, if our publication schedule is met, will reach fruition in 1974.

The manuscript for three essays on certain aspects of income tax evasion and avoidance, including a thorough historical review of these concepts in the Canadian legislation, by Horst Wolff, is being revised to include a discussion of relevant provisions in the amendments to the Income Tax Act, and certain recent judicial decisions.

Professor Richard Bird's study, *Charging for Public Services: A New Look At An Old Idea*, is the first comprehensive examination of this subject in Canada. There has been little investigation of the "benefit principle" of financing public spending, which relates government expenditures to the taxes that finance them: for example, imposition of provincial fuel and motor vehicle taxes to finance expenditures on highways. A number of proposals have been made in recent years for benefit financing of post-secondary education, urban transportation, health care and, in recent months, airport facilities. Professor Bird's study will include a survey of the existing situation in Canada with respect to earmarking and benefit financing at all levels of government and will conclude with an examination of the scope for expanded use of benefit-related taxes. Although progress is being made with the study, Professor Bird's appointment to the International Monetary Fund in Washington has encroached on time that would otherwise have been available for the project, the completion of which is now anticipated late in 1974.

Dr. John Bossons of the Institute for Policy Analysis, University of Toronto, has undertaken an important study for the Foundation, *The Redistributive Impact of Tax Changes*. The author will analyze the nature of redistributive aspects of tax policy changes, and estimate the redistributive effects of the 1971 income tax amendments, the tax changes enacted in 1973 and the amendments that may be proposed in the 1974 federal Budget. Data which were to have been provided to Dr. Bossons several months ago were not forthcoming, and alternative arrangements to obtain essential information for this project have had to be made. We look to publication of the study in the fall of this year.

A detailed index of the publications issued by the Foundation between 1946 and 1971 is now approaching production in the printer's hands. The major responsibility for this painstaking and demanding project has been borne by Millie Goodman, with the assistance of other staff members. It contains not only a detailed breakdown of subject matter, but also an author index and an index of cases. We are confident that the index will make the wealth of information contained in the Foundation's publications considerably more accessible and therefore more useful. A supplement to the index covering 1972 and 1973 publications is in preparation and will be distributed during the summer.

Let me say a word now about our examination of public expenditures. The main interest of the Foundation since its inception has, of course, been the study of the methods by which revenues are raised by all three levels of government in Canada. But no less important and deserving of study are the purposes to which those revenues are put, for taxation and government expenditures are obverse sides of the same coin. In recent years the Foundation has expended substantial effort and resources in probing the vast, difficult and virtually unexplored field of public expenditures. In 1970, the Foundation published a comprehensive and original study by Professor Richard M. Bird, *The Growth of Public Spending in Canada*. It constitutes a major contribution to Canadian public finance literature. In 1971, the Foundation published *The Municipal Winter Works Incentive Program: A Study of Government Expenditure Decision-Making*, by L. J. Close and R. M. Burns. The purpose of the project was to examine and evaluate factors and processes involved in government expenditure decisions. The pioneering nature of this work was commented on in a review of the book: "There was until the publication of this study no material available which provided an analysis of policy formation by the federal government in Canada. At last we are provided with some concrete evidence about the nature of the policy process prior to the rationalization of policy techniques and structures in the 1960s. . . ."⁹

As our next project in the field of government spending, it is a pleasure for me to inform you that we have recently retained the services of Professor Douglas G. Hartle, of the Institute for Policy Analysis, University of Toronto, to undertake a study of the federal expenditure decision-making process. Professor Hartle served as Deputy Secretary of the Treasury Board from 1968 to 1973 and brings to his task extensive knowledge of the subject of his enquiry. The tentative date for completion of this study is late next year.

Projects under active consideration, on which no firm decision has as yet been taken, include a study of inflation and the Canadian tax system, aspects of the property tax, and certain specific expenditure programs.

Staff

This Report would be far from complete if I did not comment on our most valuable asset, the staff.

⁹ David J. Bellamy, "Policy-Making in the 1970s", *Canadian Public Administration*, Vol. 15, No. 3, p. 490 at 491 (1972).

Since the last Annual Meeting there have been several changes in personnel. We were sorry to lose the services of Richard Green, who left the Foundation last September to join the Tax Policy Branch of the Department of Finance.

Barbara Brougham, who served as Editor for three and a half years, left in October to accept the offer of an interesting position with a publishing firm in Toronto.

To succeed Mrs. Brougham as Editor, I am happy to report the appointment of John McHugh, who came to the Foundation last November. He carries the important responsibility of editing and supervising all the material at the stage of publication, and attending to its production with our printers.

Another new member of the staff is Martina Vandermeer, who was recently appointed to the position of Associate Secretary. In addition to her responsibilities for re-organizing and assisting with our membership affairs, about which the Chairman spoke a few moments ago, she will also help in the administration of our numerous conferences. She is a valuable addition to the staff and we welcome her to our ranks.

Few events could delight us more than to announce the return to the Foundation of Gwyneth McGregor in a consulting capacity on a part-time basis. From 1952 to 1970, she served in many capacities—as Editor, author, conference participant, mentor of budding writers, and others. Although not a member of the Foundation staff during the past four years, she has continued to write her feature “Around the Courts”, which has become an institution in the Canadian tax world. Mrs. McGregor will join us at the end of this month, and will carry on with her feature and undertake various assignments.

I would like to take this public opportunity of expressing my gratitude to my associates in the Foundation office for their loyal and cheerful support at all times. They have worked together as a team—some for several years—and as they have become more expert in their work their value has increased correspondingly. In the statistics realm, we are fortunate to have David Perry on the staff. He is author of the *Journal* feature “Fiscal Figures” and bears a major responsibility for the statistical underpinning of much of our work. His contribution firmly lays to rest the old bromide that “in statistics, Thinkers don’t count, and Counters don’t think”.

Another key member of the research staff is Mary Gurney, who has demonstrated her versatility in statistical and editorial work as well as in public relations and conference activity.

Millie Goodman participates in the preparation of our statistical publications and also keeps members informed of fresh developments in the field of Canadian fiscal affairs in her *Journal* feature "Checklist". Over the past two years she has devoted much time and effort to the preparation of the forthcoming consolidated index of our publications.

In the library, Anatole Bazylewycz continues to serve faithfully and well both the research staff and visiting students and members.

Jack MacLeod, our Secretary and Treasurer, keeps our finances and membership rolls in an orderly state and takes credit for the precise arrangements that have contributed so much to the success of our conferences. His assistant, Roy Wilson, has proved to be helpful in many ways.

The work of the secretarial staff is indispensable to the success of our activities, and I am pleased to acknowledge the capable help of Thora Harris, Anne McAlonen, Christine Mack and Evelyn Wilkinson.

Finally, I know I speak for the whole staff in acknowledging gratefully the generous help and encouragement that has been given to the Foundation by the Board of Governors and the members at large. On a more personal note, I want to say how much I have enjoyed a most congenial and co-operative association with Denham Kelsey and the other officers and governors. May I take this opportunity of welcoming the new Board, and assuring them of my fullest support in the year that lies ahead.

Douglas J. Sherbaniuk
Director

2 April 1974

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales

Le Vingt-huitième Rapport Annuel

Pour l'année finissant le 31 décembre 1973

100 UNIVERSITY AVENUE
TORONTO, CANADA

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales, créée en 1945, est un organisme de recherches fiscales. Ses administrateurs sont nommés d'année en année par l'Association du Barreau Canadien et par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Plus de six mille membres—particuliers et sociétés—lui accordent leur appui.

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales a pour mission de mettre à la disposition des autorités gouvernementales et de la masse des contribuables le fruit d'une étude objective des problèmes qui surgissent en matière d'impôts et de finances publiques. Pour ce faire, elle dispose des services d'un personnel hautement qualifié et elle confie en outre certains travaux à des spécialistes. Elle publie le *Canadian Tax Journal*, ainsi que des livres et des brochures sur les questions fiscales; elle organise des congrès, elle fournit des conférenciers et elle présente ses recommandations au gouvernement.

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales invite les particuliers et les organismes que son œuvre intéresse à s'inscrire comme membres.

Le Vingt-huitième Rapport Annuel

POUR L'ANNÉE FINISSANT
LE 31 DÉCEMBRE 1973

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales

Canadian Tax Foundation

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS

Elu le 2 avril 1974

James W. Abbott, f.c.a.	Winnipeg
René Amyot, c.r.	Québec
William J. Astle, c.a.	Edmonton
G. Colin Baird, c.a.	St. John's
Harold Buchwald, c.r.	Winnipeg
George A. Caines	Halifax
William M. Carlyle	Vancouver
V. Howard Chadwick, f.c.a.	New Westminster
James R. Chalker, c.r.	St. John's
Donald M. Clark, c.r.	Vancouver
*John H. C. Clarry, c.r.	Toronto
*J. Claude Couture, c.a.	Montréal
H. Lawrence Doane, c.a.	Halifax
*Stanley E. Edwards, c.r.	Toronto
*J. Kerr Gibson, f.c.a.	Toronto
*Wolfe D. Goodman, c.r.	Toronto
John L. Gorrill, c.a.	Fredericton
*Denham J. Kelsey, f.c.a.	Vancouver
*Roland A. Lachance, f.c.a.	Montréal
Marius Laliberté, c.a.	Québec
*W. Douglas Lennox, c.a.	Montréal
D. Keith McNair, f.c.a.	London
*Norman J. Munn	Toronto
Gerald E. Naylen	Regina
*Neil F. Phillips, c.r.	Montréal
*Jacques Raymond, c.a.	Montréal
*Gordon W. Riehl, f.c.a.	Toronto
Michael C. Rodney	Edmonton
John M. Rooney, f.c.a.	Calgary
*Benjamin Swirsky, c.a.	Toronto
*Robert H. E. Walker, c.r.	Montréal
J. Ian M. Whitcomb	Saint John

* Comité directeur du conseil des gouverneurs.

OFFICIERS

- Robert H. E. Walker, c.r., *Président*
J. Kerr Gibson, f.c.a., *Vice-Président*
et Président du Comité Directeur
John H. C. Clarry, c.r., *Vice-Président*
Denham J. Kelsey, f.c.a., *Ancien Président*
Douglas J. Sherbaniuk, *Directeur*
John M. MacLeod, *Secrétaire et Trésorier*

LES ANCIENS PRESIDENTS

- Molyneux L. Gordon, c.r. (*décédé*)
Gordon R. Munnoch, c.r. (*décédé*)
J. Grant Glassco, f.c.a. (*décédé*)
W. G. H. Jephcott, f.c.a. (*décédé*)
Claude S. Richardson, c.r. (*décédé*)
Kenneth LeM. Carter, f.c.a. (*décédé*)
*Lazarus Phillips, c.r., Montréal
*Thomas A. M. Hutchison, f.c.a., Toronto
*R. deWolfe MacKay, c.r., Montréal
*John A. Wilson, f.c.a., Toronto
M. Gerald Teed, c.r. (*décédé*)
*A. Willard Hamilton, c.a., Montréal
Henry F. White, c.r. (*décédé*)
*Campbell W. Leach, c.a., Montréal
*Stuart D. Thom, c.r., Toronto
*A. J. Little, f.c.a., Toronto
*John deM. Marler, c.r., Montréal
*Archibald D. Russell, f.c.a., Vancouver
*Arthur S. Pattillo, c.r., Toronto
*Lancelot J. Smith, f.c.a., Toronto
*Phillip F. Vineberg, c.r., Montréal
*H. Marcel Caron, c.a., Montréal
*John M. Godfrey, c.r., Toronto
*Robert B. Dale-Harris, f.c.a., Toronto
*Roger Létourneau, c.r., Québec
*Frank T. Denis, c.a., Montréal
*W. E. P. DeRoche, c.r., Toronto
*Denham J. Kelsey, f.c.a., Vancouver
*Comité consultatif des anciens présidents.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
AU 31 DECEMBRE 1973
(avec chiffres comparatifs de 1972)

ACTIF

	1973	1972
DISPONIBILITES		
Encaisse	\$ 99,677	\$ 90,970
Certificats de placement garantis	365,000	265,000
Comptes à recevoir et dépôt	1,785	2,646
	<u>466,462</u>	<u>358,616</u>
IMMOBILISATIONS		
Mobilier et équipement de bureau—au coût ..	21,966	21,585
Améliorations locatives	14,835	14,835
	<u>36,801</u>	<u>36,420</u>
<i>Moins: Amortissement accumulé</i>	<i>22,346</i>	<i>20,327</i>
	<u>14,455</u>	<u>16,093</u>
FONDS DE FIDUCIE		
Encaisse	11,241	10,647
	<u>\$492,158</u>	<u>\$385,356</u>

PASSIF ET RESERVE

EXIGIBILITES		
Comptes à payer	\$ 41,297	\$ 39,105
REVENUS REPORTEES	129,794	106,540
RESERVE		
Destinée à la poursuite des activités de l'Association		
Solde au début de l'exercice	229,064	154,896
Excédent des revenus sur les dépenses	80,762	74,168
	<u>309,826</u>	<u>229,064</u>
PASSIF DU FONDS DE FIDUCIE		
Fonds pour études sur la fiscalité et la croissance économique		
Projet conjoint avec l'université Queen's	11,241	10,647
	<u>\$492,158</u>	<u>\$385,356</u>

APPROUVE AU NOM DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Denham J. Kelsey
Président

Robert H. E. Walker
Vice-Président

ETAT DES REVENUS ET DEPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1973
(avec chiffres comparatifs de 1972)

	<u>1973</u>	<u>1972</u>
REVENUS		
Cotisations		
Corporations	\$146,034	\$149,916
Individus	135,666	114,427
	<u>281,700</u>	<u>264,343</u>
Intérêts gagnés	24,592	18,590
Congrès	173,219	177,967
	<u>\$479,511</u>	<u>\$460,900</u>
DEPENSES		
Etudes techniques		
Salaires de recherche	86,137	80,124
Consultations de recherche	10,000	10,000
Publications (net)	55,490	62,661
Etudes spéciales	10,672	10,787
Revue et périodiques—bibliothèque	4,260	3,914
Congrès-dépenses directes	93,756	94,036
	<u>260,315</u>	<u>261,522</u>
Administration		
Salaires	66,009	62,676
Fonds de retraite et plans d'assurance	7,457	6,734
Loyer	32,386	26,496
Dépenses de voyage	6,692	1,852
Téléphone et télégraphe	3,376	2,856
Timbres	10,320	10,248
Papeterie, impression et fournitures de bureau	5,565	4,238
Dépenses générales de bureau	4,611	2,781
Dépenses d'amortissement	2,018	2,117
Frais de déménagement		5,212
	<u>138,434</u>	<u>125,210</u>
	<u>398,749</u>	<u>386,732</u>
EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES	<u>\$ 80,762</u>	<u>\$ 74,168</u>

Rapport des Vérificateurs

Le Conseil des Gouverneurs et les Membres de
L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales/
Canadian Tax Foundation.

Nous avons examiné l'état de la situation financière de l'Association Canadienne d'Etudes Fiscales/Canadian Tax Foundation, au 31 décembre 1973, et l'état des revenus et dépenses pour l'exercice terminé à cette date. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons jugé nécessaire de faire dans les circonstances.

A notre avis, ces états financiers présentent équitablement la situation financière de l'Association Canadienne d'Etudes Fiscales/Canadian Tax Foundation, au 31 décembre 1973, et ses résultats d'opérations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Glendinning, Jarrett, Gould & Co.,
Comptables agréés

Toronto, Ontario
le 31 janvier 1974

Rapport du Président
à la vingt-huitième réunion annuelle de
L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales
le 2 avril 1974

Ce rapport de même que celui du directeur forment un dossier sur les activités de l'Association au cours de la dernière année. L'année 1973 a été excellente pour l'Association. Ses recherches, ses publications, ses conférences et ses autres activités témoignent de sa raison d'être en tant que centre d'études et de discussions sur des points importants dans les domaines de la fiscalité et des finances publiques. Le nombre d'adhésions personnelles s'est élevé à un taux sans précédent et, du point de vue financier, le résultat final des activités de cette année a été une augmentation considérable des revenus, nous permettant ainsi de poursuivre notre travail.

Ces points constituent l'essentiel de mon rapport aujourd'hui. Les détails de nos activités seront approfondis sous les rubriques appropriées.

Les Membres et le Financement

Depuis sa constitution, l'Association a surtout été financée au moyen de souscriptions de la part de ses membres particuliers et des compagnies. Ce n'est que depuis quelques années que nos conférences contribuent sensiblement aux revenus. Le nombre des membres est une indication conventionnelle de croissance, et il est des plus encourageant de pouvoir souligner une augmentation majeure dans les adhésions personnelles en 1973. Au 31 décembre, nos listes de membres indiquaient 5,860 membres particuliers, une augmentation nette de 780 pour l'année, en comparaison d'environ 200 l'année précédente. Cette augmentation est la plus importante de toute l'histoire de l'Association. L'année dernière, lors de la réunion annuelle, le Président a mentionné que le nombre d'adhésions personnelles a, pour la première fois, dépassé le cinq mille. Aujourd'hui, il me fait plaisir de marquer ce fait et d'ajouter qu'avec l'addition de 53 nouveaux membres jusqu'à ce jour, nous avons atteint presque 6,000 membres particuliers pour l'année 1973.

Cette vague d'adhésions est attribuable, en grande partie, au Président de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, Monsieur J. L. McPherson, f.c.a. qui, l'automne dernier, a fait parvenir une lettre à chacun des membres de l'Institut Canadien des Comptables Agréés leur faisant l'éloge de l'Association et les incitant à l'appuyer. Les comptables agréés ont largement répondu à cet appel. A ce jour, 660 nouvelles adhésions ont été inscrites à nos listes. Nous sommes reconnaissants à Monsieur McPherson d'avoir transmis cette lettre au nom de l'Association.

Les adhésions des compagnies ont légèrement diminué en 1973. Quelques 615 compagnies aident l'Association en contribuant à un peu plus de 50% des revenus de cotisations.

Dans son rapport, lors de la réunion annuelle de l'année dernière, le Président a déclaré que l'administration journalière du grand nombre des adhésions ainsi que les efforts et le temps qui sont nécessaires à la recherche d'aide financière sont devenus très exigeants et qu'il se peut que nous ayons à embaucher une personne dont les fonctions comprendraient celles se rattachant aux adhésions. Il y a deux semaines, Mademoiselle Martina Vandermeer a été nommée secrétaire adjointe de l'Association. Une de ses fonctions principales consiste à la réorganisation et à l'administration des affaires se rattachant aux listes de membres. En collaboration avec les Gouverneurs de toutes les régions du pays, elle s'occupera à chercher l'aide financière de compagnies. Nous croyons qu'avec une bonne organisation et un travail continu nous trouverons l'appui nécessaire pour augmenter sensiblement nos revenus provenant du milieu des affaires.

Les détails complets de la situation financière de l'Association sont contenus dans les états financiers vérifiés qui accompagnent l'avis de convocation à cette réunion. Les revenus provenant des souscriptions des compagnies ont été environ les mêmes qu'en 1972 tandis que les adhésions personnelles ont produit un montant de \$20,000 supérieur à l'année précédente. Nos conférences, surtout la Conférence annuelle, ont contribué à plus de \$79,000 des revenus.

Les dépenses ont subi une hausse d'environ \$12,000. Cette hausse est attribuable surtout à une augmentation du loyer, des salaires et des frais de déplacements. Le résultat net d'exploitation donne un solde excédentaire de \$80,000 en comparaison de \$74,000 l'année précédente.

Les dépenses pour l'année en cours seront plus élevées que l'année dernière. En premier lieu, plusieurs études et autres projets sont presque terminés et, s'ils le sont au moment prévu, il en résultera un coût de publication plus élevé. De plus, de nouveaux projets en fiscalité et dans le domaine des dépenses gouvernementales seront entrepris. Enfin, les dépenses en salaires augmenteront aussi si nous pouvons obtenir le personnel additionnel requis. Ces points seront approfondis dans le rapport du directeur. Le manque de personnel de recherche, particulièrement d'avocats et d'experts-comptables expérimentés en fiscalité, a désavantagé et limité l'Association dans sa capacité d'entreprendre des études sur des points d'actualité et d'explorer les problèmes qui surgissent dans le domaine des finances publiques. Nous faisons tout notre possible pour trouver et attirer les personnes qui auraient la compétence pour remplir ces fonctions. Nous savons que nous aurons des difficultés à trouver les personnes aptes à remplir ces postes vue la grande demande de personnel compétent dans ces domaines.

Les Conférences

Les conférences ont toujours joué un rôle important dans les activités de l'Association. Elles deviennent un forum pour tous ceux qui s'intéressent à la fiscalité leur donnant ainsi l'occasion de présenter différents points de vue sur toutes les facettes de la fiscalité. L'année dernière, l'ordre du jour comprenait plusieurs réunions dans diverses parties du pays. Ces réunions étaient parrainées par l'Association ou en collaboration avec d'autres organismes.

La conférence annuelle du mois de novembre était la 25^{ème} d'une série de réunions très importantes de fiscalistes, de représentants du gouvernement, du monde des affaires et des universités. L'assistance à cette conférence a atteint presque 1,600 personnes, témoignage éloquent de l'intérêt porté à la fiscalité. Nous ne cherchons pas à accroître notre assistance aux conférences; elle est simplement le résultat inévitable de la croissance de nos membres. Les principaux sujets de discussions ont touché des champs variés d'actualité allant de la fiscalité et du commerce international aux problèmes des gouvernements municipaux, quoique les points qui ont surgi de la nouvelle législation ont surtout retenu l'attention.

Nous avons apporté une innovation à nos conférences. Des ateliers de travail comprenant quelques vingt membres et un meneur de discussions ont été formés. Le but de ces petits groupes

était de créer une ambiance semblable à un séminaire. Ce genre d'ambiance est plus favorable aux discussions et aux échanges d'idées que les réunions plénières ou les groupes de discussions. Une étude de cas d'actualité a été distribuée aux participants qui, avant la conférence, avaient manifesté le désir de participer à un des ateliers. Une solution suggérée a ensuite été fournie aux membres participants. Selon tous les rapports, les ateliers ont obtenu un succès sans précédent. Nous considérons maintenant qu'ils font partie intégrante des conférences.

Nous avons reçu des demandes pour plus de 1,400 copies des documents qui ont été distribués à la conférence. Nous sommes heureux de pouvoir fournir ces documents à un coût nominal en tant que service à nos membres avant la publication du Rapport sur la conférence.

Depuis plusieurs années, nos conférences des dirigeants de compagnies en matière de fiscalité se sont avérées très intéressantes pour les hommes d'affaires. L'année dernière n'a pas fait exception. La conférence de 1973 a surtout porté sur deux sujets, "L'incidence fiscale de la rémunération des dirigeants" et "L'usage de compagnies de gestion par les firmes professionnelles". Conformément à la coutume établie l'année précédente, un cahier à feuilles mobiles comprenant cinq communications et une étude de cas a été envoyé aux participants avant la conférence. Nous avons expédié 8,000 copies du Rapport sur cette conférence et nous avons dû en réimprimer une centaine d'autres afin de pouvoir répondre à la demande. En ce qui concerne le programme des conférences régionales, le séminaire sur la fiscalité des provinces de l'Atlantique, parrainé par l'Association et l'université Sainte-Marie, a été tenu à Halifax en septembre. Le neuvième séminaire de Banff sur la fiscalité que l'Association a parrainé en collaboration avec la Banff School of Management Studies, a été tenu au Banff Centre en mai.

Le programme des conférences et des séminaires pour 1974 est déjà lancé. L'Association et la Banff School of Management Studies ont parrainé le dixième séminaire sur la fiscalité.

Après un laps de temps de neuf années, il nous fait plaisir de collaborer à nouveau avec la faculté de droit de l'université de la Colombie-Britannique, à l'organisation d'un séminaire d'une journée qui se tiendra à Vancouver le 24 mai.

Les questions à l'ordre du jour porteront sur des problèmes d'intérêt tant au point de vue régional que national.

Le sujet principal de la conférence des dirigeants de compagnies en matière de fiscalité qui sera tenu à Toronto le 14 juin, portera sur les différents aspects fiscaux du financement des compagnies. Les participants discuteront des incidences fiscales qu'entraîne la recherche de capitaux au moyen de l'émission d'actions, d'emprunts, de location et de l'obtention de subventions gouvernementales et de subsides.

Cet automne, le séminaire sur la fiscalité des provinces de l'Atlantique sera parrainé par l'Association et par l'université de Dalhousie. L'endroit et la date seront annoncés plus tard.

Finalement, laissez-moi vous rappeler que la Conférence annuelle se tiendra à Toronto les 11, 12 et 13 novembre.

La Législation Fiscale

La participation de l'Association à l'amélioration de nos lois sur les impôts, ne s'est pas limitée à la préparation d'études et à l'organisation de conférences. De nouveau cette année, sous les auspices de l'Association, une délégation d'avocats et d'experts-comptables a rencontré des représentants supérieurs d'Ottawa afin d'analyser les aspects techniques aux changements nombreux et compliqués de la Loi de l'impôt sur le revenu contenus dans le projet de loi C-222. Cette analyse annuelle de la législation fiscale à la suite de la première lecture du projet de loi à la Chambre des Communes, demeure une caractéristique de la coopération qui existe entre l'Association, les représentants du gouvernement, les avocats et les experts-comptables.

Dans son discours du budget le 19 février 1973, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement a entrepris une révision complète de la méthode actuelle de l'allocation du coût en capital et qu'il fera rapport au parlement d'ici la fin de 1974. Tandis que plusieurs options s'offrent au gouvernement quant au genre de méthode d'amortissement qu'il pourrait adopter, une solution serait de garder la présente méthode, qui a été favorablement recommandée à la Commission Carter et, effectivement, par la Commission même. L'Association entreprend une étude sur les dispositions actuelles dans le but d'identifier les injustices, les anomalies et les échappatoires et de suggérer les corrections à ces imperfections. Les effets économiques nous préoccupent moins que ces imperfections. Un exposé, basé sur cette étude, sera préparé et soumis au ministère des Finances.

Les Autres Événements

Bien que nous sommes surtout connus de nos membres par nos publications et nos conférences, certains d'entre eux font aussi usage de nos ressources, en particulier de la bibliothèque. Notre collection de livres sur la fiscalité et les dépenses publiques est une des plus importante au pays. Les fiscalistes, les étudiants des universités et les membres d'autres institutions s'en servent de plus en plus.

Le Dr Lydia Pavlova, professeur en finance publique à l'université de Moscou, était l'année dernière, un des visiteurs à l'Association. Le Dr Pavlova a passé trois mois à l'Association à étudier certains aspects des finances publiques canadiennes, particulièrement la fiscalité concernant les gouvernements municipaux canadiens. Le printemps dernier, les étudiants inscrits au Programme international sur la fiscalité de l'université Harvard nous ont rendu leur visite annuelle. De plus, les membres de la Commission de l'impôt sur le revenu du Ghana ont aussi passé une journée à l'Association à discuter des problèmes fiscaux au Ghana avec des membres du personnel de l'Association et des représentants supérieurs du ministère du Revenu de l'Ontario.

Le Directeur, le président de l'Institut des Comptables Agréés de la Colombie-Britannique et moi-même avons visité le Japon en mai. Les échanges commerciaux entre le Japon et le Canada prennent de plus en plus d'importance. Les incidences fiscales qu'entraînent nos liens économiques avec ce pays intéressent grandement l'Association. Nous sommes heureux d'avoir établi des rapports cordiaux avec des représentants du gouvernement, en particulier avec le ministère des Finances et l'Agence nationale en administration fiscale, du monde des affaires et des membres des professions légales et comptables œuvrant dans le domaine de la fiscalité.

Le Bureau des Gouverneurs

Cinq gouverneurs nous quittent cette année:

W. E. P. DeRoche, c.a.	—Toronto
William E. Goodlet, f.c.a	—Toronto
C. William Gurnham, c.a.	—Halifax
Stanley N. Inkpen, c.a.	—St-John's
George T. Tamaki, c.r.	—Montréal

En mon nom personnel et au nom de tous les membres, je désire remercier chacun de ces messieurs d'avoir si bien servi l'Association, de l'avoir guidée et encouragée dans son travail. Nous espérons continuer à recevoir leur participation et leur appui au cours des années à venir. J'aimerais mentionner particulièrement la participation de Monsieur DeRoche qui a effectué son travail en tant que gouverneur, vice-président, président et président sortant au cours des cinq dernières années sans jamais compter son temps ni son énergie. En tant que président sortant, Monsieur DeRoche devient membre du Comité consultatif, ce qui nous permet de pouvoir encore bénéficier de ses conseils de valeur.

Il est de mon triste devoir de vous rappeler qu'au cours de 1973 l'Association a perdu un ami cher et un membre du Bureau des gouverneurs en la personne de Monsieur W. R. Latimer, c.r. décédé en août. Un distingué avocat et expert en fiscalité, Monsieur Latimer a beaucoup contribué aux publications et aux conférences de l'Association. Il avait été élu gouverneur en avril dernier et occupait le poste de président du Comité des adhésions.

Afin de remplacer Monsieur Latimer, il a été résolu unanimement par le Bureau que Monsieur John H. C. Clarry, c.r. de Toronto soit élu gouverneur. Monsieur Clarry a récemment accepté la présidence du Comité des adhésions. Il connaît très bien les affaires de l'Association ayant servi comme gouverneur de 1967 à 1969.

Dans quelques minutes on vous demandera d'élire le nouveau Bureau des gouverneurs. Tous les membres de l'Association ont reçu une liste des candidats mis en nomination. Les candidats ont été proposés, d'après nos règlements, par les présidents de l'Association du Barreau canadien, Monsieur E. Neil McKelvey, c.r., et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, Monsieur J. L. McPherson, f.c.a. Vous remarquerez que quelques candidats ne sont pas gouverneurs présentement. J'aimerais leur souhaiter la bienvenue et vous les présenter même si tous sont des personnalités connues dans leur profession:

G. Cohen Baird, c.a.	—St-John's
H. Lawrence Doane, c.a.	—Halifax
Norman J. Munn	—Toronto
Neil P. Philips, c.r.	—Montréal
Benjamin Swirsky, c.a.	—Toronto

Conclusion

Au cours des années, l'Association a fait appel à toute la science possible afin de pouvoir guider ceux qui s'intéressent à la fiscalité. Grâce à ses études, ses publications et ses conférences, l'Association a contribué largement à la compréhension des modes de prélèvement des recettes fiscales par chaque niveau de gouvernement et des manières dont ces recettes sont distribuées, à l'identification des déficiences du système financier et à la suggestion de solutions. Les occasions de continuer ce service n'ont jamais été aussi grandes. De nouveaux et pressants problèmes ont surgi des changements majeurs apportés à la législation fiscale des gouvernements provinciaux et fédéral. De plus, la croissance rapide du secteur public nous démontre le besoin d'étudier nos programmes de dépenses publiques en profondeur. Grâce à ses liens étroits avec les membres des professions, les représentants du monde des affaires et les membres du monde universitaire, l'Association a la possibilité de jouer un rôle important de chercheur de solutions aux problèmes qui sont apparus dans le domaine des dépenses publiques et de la fiscalité.

Nos actions passées sont le gage même que nous ferons tous les efforts nécessaires à la réalisation de cette tâche.

A titre de président sortant, j'aimerais présenter mes remerciements aux dirigeants et Gouverneurs dont l'aide et assistance m'ont été d'une grande valeur au cours de mon mandat. En mon nom personnel et au nom de mes collègues, j'aimerais souhaiter la bienvenue et mes meilleurs vœux aux Gouverneurs qui seront en fonction au cours de la présente année.

Je propose maintenant, appuyé de Monsieur Robert H. Walker, c.r., que ce rapport sur l'Association pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973 et les états financiers de l'Association à cette date, tels qu'ils ont été présentés à cette assemblée, soient, par les présentes, approuvés et adoptés.

Denham J. Kelsey, f.c.a.
Président

le 2 avril 1974

Rapport du Directeur
à la vingt-huitième réunion annuelle de
L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales
le 2 avril 1974

Depuis quelques années une grande activité règne dans le domaine de la fiscalité et 1973 n'a pas fait exception. En effet, les étudiants en fiscalité et en finance publique peuvent considérer l'année écoulée comme celle qui a vu l'adoption de plusieurs mesures importantes ne devant pas produire de recettes fiscales—une taxe à l'exportation de pétrole brut canadien; l'octroi de stimulants fiscaux aux industries de fabrication et de transformation; une diminution des impôts personnels de \$1.3 milliard; l'adoption de l'indexation des exemptions d'impôt personnel et de l'échelle des taux. De nombreuses modifications ont été apportées à la législation concernant l'impôt sur le revenu afin de corriger les anomalies, les contradictions et les injustices laissées dans le sillage de la réforme fiscale. On a annoncé récemment une importante mesure administrative¹—la publication par le ministère du Revenu national de décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu qui sont d'intérêt général.

Voici quelques brefs commentaires sur quelques-unes de ces mesures.

La Taxe à l'Exportation de Pétrole Brut

L'automne dernier, le gouvernement fédéral a imposé une taxe de 40¢ le baril sur le pétrole brut canadien exporté aux Etats-Unis. Cette taxe est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1973. La hausse des prix aux Etats-Unis a fait grimper ce taux à \$6.40 le baril pendant que le gel des prix était maintenu sur le marché canadien. A la suite d'une entente intervenue la semaine dernière entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, la taxe a été diminuée à environ \$4.00 le baril. Il semblerait qu'il n'existe pas ou peu de précédents à l'appui d'une telle imposition qui bénéficierait à tous les canadiens de deux façons directes: 1) Protéger le consommateur canadien de pétrole brut contre la hausse des prix; et 2) assurer au Canada un revenu substantiel provenant d'exportations de minéraux. La taxe semble avoir été efficace dans les deux cas. Le prix canadien du pétrole n'a pas

¹ Circulaire d'information 74-8 (le 4 mars 1974).

augmenté aussi rapidement qu'aux Etats-Unis. Même au prix réduit de \$4.00 le baril cette taxe produira un revenu de plus de \$1 milliard en 1974, en assumant une exportation mensuelle de 1 million de barils de pétrole brut.

Cette taxe fait maintenant partie du bagage économique National même si elle ne s'applique qu'au pétrole brut. Il est concevable qu'elle pourrait, dans certains cas, s'appliquer à d'autres de nos produits forestiers, miniers et agricoles. Il y a deux objections possibles que l'on pourrait soulever à l'imposition d'une telle taxe à l'exportation, utilisée comme expédient pour stabiliser les prix domestiques, tout en prenant avantage des prix mondiaux plus élevés: 1) D'autres pays pourraient s'objecter à une telle mesure et user de représailles; 2) les producteurs pourraient être influencés par cette taxe et orienter leur production vers des produits non imposables. En regard de la première objection, les pays étrangers s'objecteront moins à une taxe à l'exportation qu'à une brusque interdiction d'exportation telle qu'imposée par certains gouvernements l'année dernière. Par exemple, l'interdiction qui a été imposée par les Etats-Unis en regard des fèves de soya et par la Communauté Economique Européenne concernant le blé dur² et les produits du blé³. Quant à la deuxième objection, le taux d'une taxe à l'exportation doit et devrait être ajusté de façon à garder les prix attractifs d'où résulterait une production continue et suffisante.

La taxe à l'exportation de pétrole brut n'est bien sûr qu'un aspect d'un vaste sujet—trop vaste pour en discuter aujourd'hui à savoir, dans quelle mesure le contrôle et l'exploitation de nos richesses naturelles devraient s'effectuer au moyen du système fiscal.

Les Stimulants Fiscaux aux Industries de Fabrication et de Transformation

Les stimulants fiscaux destinés aux industries de fabrication et de transformation qui furent adoptés l'année dernière comportaient deux points: 1) Le taux supérieur d'impôt des compagnies est passé de 49% à 40% à compter du 1^{er} janvier 1973; et 2) une provision pour l'amortissement accéléré du coût de tout équipement et toute machinerie acquis entre le 9 mai 1972 et le 31 décembre 1974. Le gouvernement poursuivait trois buts en offrant ces stimu-

² Le *Globe and Mail* du 14 août 1974. Selon les nouvelles, la C.E.E. envisagerait la possibilité de lever l'interdiction sur les exportations de blé, imposée le 4 août et la remplacer par une taxe plus souple qui s'ajusterait à l'échelle des prix mondiaux et qui permettrait d'atteindre au volume désiré d'exportations.

³ Le *Globe and Mail* du 13 août 1973.

lants. Il créait de l'emploi; combattait l'inflation en permettant une hausse de prix raisonnable aux entreprises et renforçait sa position en tant que commerçant sur un marché de plus en plus concurrentiel. Comme vous le savez, afin de faire adopter ce projet de loi, le gouvernement a inclus une disposition prévoyant une révision automatique de la loi par le parlement si, en tout temps, après le 31 mars 1974, soixante membres ou plus présentaient une motion visant à amender la loi de façon à discontinuer ou à diminuer le dégrèvement ou à restreindre son application sous toutes ses formes.

Le gouvernement a apporté une innovation à sa politique fiscale en établissant une procédure de révision afin de déterminer l'efficacité des stimulants fiscaux et d'en faire rapport à la Chambre des Communes.

Un rapport intérimaire a été déposé la semaine dernière et fait présentement l'objet d'un débat politique. En conséquence, il ne serait pas à propos d'en commenter le contenu. Un rapport final sera présenté plus tard cette année.

Indépendamment de ces dispositions particulières, le concept général de surveiller les effets d'importantes modifications fiscales et d'en vérifier l'efficacité me semble valable, étant donné que ce concept implique l'identification des buts à atteindre et la détermination, aussi précise que possible, de l'efficacité des moyens utilisés pour atteindre ces buts. D'ailleurs, une méthode semblable vis-à-vis les programmes de dépenses serait souhaitable. Munis de renseignements sur le coût et le rendement d'un programme, ceux qui doivent déterminer quel programme a atteint ses objectifs et devrait être gardé et, quel autre est inutile ou inefficace et devrait être abandonné, seraient plus en mesure de prendre les décisions qui s'imposent.

L'Inflation

Suivant les radars de l'économie qui scrutent l'horizon constamment, l'inflation paraît comme le problème le plus sérieux et, en apparence, insoluble que les canadiens doivent affronter. L'année dernière l'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse de 7.6%. Cette année, on prévoit une augmentation soutenue du niveau des prix. Afin d'enrayer l'inflation, le gouvernement, à venir jusqu'à maintenant, a renoncé au contrôle direct des prix et des profits en faveur de réductions d'impôts. Les stimulants fiscaux accordés aux industries de fabrication et de

transformation qui devraient permettre aux entreprises des hausses de prix raisonnables et la réduction d'impôt personnel de \$1.3 milliard qui, entre autre, devrait freiner les demandes salariales, sont d'importance capitale.

Des dispositions ont été prises l'année dernière afin d'augmenter certaines prestations de bien-être social, les pensions de vieillesse, les suppléments de revenu garantis, les allocations familiales et les prestations du Régime de pension du Canada, proportionnellement à la hausse du coût de la vie.

Le gouvernement a présenté une mesure fiscale essentielle à la solution définitive des problèmes qui résultent de l'inflation si elle persistait. Cette mesure consiste à la mise en application, le 1^{er} janvier 1974, d'un plan d'indexation du régime d'impôt personnel; une augmentation des exemptions personnelles et des palliers d'imposition proportionnellement à la hausse en pourcentage de l'indice des prix à la consommation enregistrée l'année précédente. Ce plan d'indexation a pour but d'éviter que l'inflation ne devienne un fardeau fiscal pour ceux dont le taux d'imposition tombe sous le coup du régime fiscal progressif quand leur revenu véritable n'a pas augmenté proportionnellement.

Il est reconnu que l'inflation augmente automatiquement les revenus gouvernementaux, que les dépenses gouvernementales sont une cause de l'inflation et qu'elles grandissent avec la croissance des revenus. L'indexation de l'impôt sur le revenu devrait avoir l'effet salubre de diminuer les revenus, de là les dépenses et adoucir les tensions inflationnistes.

L'indexation de l'impôt personnel a occasionné des problèmes aux neuf provinces dont l'impôt personnel est perçu par le gouvernement fédéral. L'assiette utilisée pour l'impôt provincial est la même que celle employée pour l'impôt fédéral. L'indexation a donc comme conséquence de diminuer les recettes fiscales des provinces provenant de la perception des impôts à un montant inférieur à ce qu'elles seraient autrement. Par exemple, dans une étude récente du gouvernement ontarien, on a estimé que si le taux d'inflation continue à grimper au rythme de 6% par année jusqu'en 1980, ses revenus, soumis à l'indexation, seraient inférieurs d'un montant de \$889 millions pour cette année en particulier⁴ en conséquence, les provinces doivent trouver d'autres sources de financement pour leurs dépenses.

4 "The Dynamic Import of Indexing The Personal Income Tax", (Ontario Tax Studies 9, 1974), p. 27.

Il semble que le public—certainement le monde des affaires⁵ s'intéresse de plus en plus à l'application de l'indexation à d'autres éléments du régime fiscal tels les gains en capital, les allocations du coût en capital, les contributions aux régimes de retraite et aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, les obligations et les autres dettes. Une récente décision rendue par le parlement britannique sur une question de responsabilité vis-à-vis l'imposition des gains en capital attribuables à l'inflation, a démontré clairement que ce dégrèvement ressort du parlement, si dégrèvement il y a.

Secretan v. Hart,⁶ un contribuable qui avait réalisé un gain à la vente d'une propriété prétendait de fait qu'il n'avait réalisé aucun gain en capital étant donné que la valeur de la livre avait diminué au cours des années où il avait possédé la propriété. J. Buckley était favorable à l'approche présentée par l'appelant mais, il a néanmoins débouté l'appel. Si le parlement avait eu l'intention d'envisager les effets de l'inflation dans la détermination du gain en capital, dit-il, un exposé précis et des mécanismes à cet effet auraient été incorporés à la loi. La loi ne contenait aucune disposition et aucun redressement ne pouvait être accordé relativement à l'inflation. On en serait sans doute arrivé à cette décision si ce point avait été soulevé devant une cour canadienne.

Ceci ne signifie pas que les efforts apportés à l'application de l'indexation, dans certaines circonstances, pour tenir tête à l'inflation, sont inutiles. Quelques transactions, tels les emprunts ou les achats à court terme de propriétés, permettent aux parties contractantes d'inclure dans leur entente une clause à l'effet que les fluctuations de la monnaie seront prises en considération. Par exemple, dans une décision rendue par la Cour Suprême en Australie mettant en cause *Stanwell Park Hotel Co. Ltd. v. Leslie*,⁷ la controverse à régler était, à savoir quel était le solde dû sur le prix d'achat d'un terrain tel qu'établi au contrat. Une clause au contrat stipulait que si l'indice des prix de détail variait d'un montant prescrit, le montant de chacun des paiements serait modifié conformément à l'indice convenu. Il a été statué que cette clause s'appliquait au montant à payer par l'acheteur:

Il n'existe aucun principe de droit qui empêche les parties contractantes de choisir un montant fixe comme l'expression primaire monétaire d'une responsabilité et ensuite procéder à

⁵ Se reporter aux exposés soumis récemment au ministre des Finances par la Canadian Manufacturers' Association et la Chambre de Commerce Canadienne.

⁶ (1969) 45 T.C. 701.

⁷ (1952) 85 C.L.R. 189.

un redressement raisonnable de la responsabilité en pourvoyant qu'un montant d'argent, plus ou moins élevé, devra être payé d'après les variations du niveau des prix indiqués à l'indice des prix. Ceci n'est qu'une façon de mesurer la responsabilité réelle contractée.⁸

Si l'inflation continue d'augmenter à un taux élevé, il serait véridique de prédire que des clauses, telle que l'on retrouve dans ce cas, deviendront des dispositions standards dans les contrats de vente et les conventions d'endettement. Les incidences fiscales de l'utilisation de tels indices présentent des problèmes intéressants dont nous discuterons à une autre occasion.

L'Administration Fiscale

Les activités fiscales administratives qui sont la suite logique des travaux législatifs et les modifications apportées à la fiscalité sont les résultats de l'abondance des Bulletins d'interprétation et des Circulaires d'information. Ces publications ont été des guides inestimables aux contribuables qui cherchent un chemin à travers un labyrinthe de complications techniques. Dans plusieurs domaines incertains, les interprétations techniques publiées par le Ministère ont aussi été d'une aide incalculable.

Le mois dernier, le ministère du Revenu a annoncé la publication de certaines décisions anticipées en matière d'impôt qui sont d'intérêt général. Cette décision d'une grande importance en fiscalité a pour but de renseigner les contribuables et leurs conseillers. Vous vous rappelez sûrement qu'en septembre 1970 le ministère du Revenu a déposé un projet concernant les procédures et la publication de décisions anticipées. Ces décisions sont des interprétations fournies par le Ministère aux contribuables qui en font la demande à savoir, comment le Ministère interprétera des dispositions spécifiques de la loi en regard de transactions bien déterminées qu'ils envisagent. Les décisions particulières sont souvent les seules interprétations données par le Ministère dans certains cas et l'unique explication ministérielle de la loi. Elles sont d'une importance majeure aux praticiens qui les utilisent comme précédents. Dans les villes importantes, les praticiens ont adopté une méthode d'échange des décisions anticipées. Ils ont ainsi accès à des documents de droit privé. Les publications par le Ministère de décisions importantes allégeront les injustices de cet état de chose.

⁸ *Ibid.*, p. 201. Ce cas est discuté par B. G. Hanson, dans 6, *Victoria University of Wellington Law Review* (1973), p. 382, "Income Tax—Combating the Effects of Inflation in Loan Transactions".

Voilà pour les récents développements fiscaux. Maintenant, j'aimerais approfondir la revue des activités de l'Association qu'à commencée Monsieur le Président.

Les Publications et la Recherche

La publication et la diffusion d'informations ont toujours été les deux caractéristiques principales de l'Association. Les résultats de nos études et de nos conférences sont communiqués à plus de 7,500 personnes inscrites à notre liste d'envoi au Canada et à l'étranger. Les universités et autres organismes éducatifs de même que les services gouvernementaux se servent énormément de nos publications.

Le "*Canadian Tax Journal*" est depuis longtemps reconnu comme le porte-parole d'une opinion publique informée. Il est aussi la première publication canadienne spécialisée en fiscalité et en dépenses publiques. En plus de servir de véhicule aux travaux de l'Association, il permet la publication des articles de nos membres et d'autres autorités au Canada et à l'étranger. Etant donné que nos membres ont des intérêts variés, une nouvelle politique de la rédaction a été d'inclure dans le "*Journal*" des rubriques, des articles et des essais sur des sujets susceptibles d'intéresser les membres hétérogènes de l'Association. Il en a résulté des comptes rendus diversifiés sur la fiscalité.

Conformément à l'usage établi l'année dernière, les rubriques sur "*Estate Planning in Canada*" rédigées par Sheldon Silver et Stanley Taube publiées dans les numéros de 1971, 1972 et 1973 du "*Journal*" ont été réimprimées, au début de l'année, sous forme de brochure. La demande a été telle qu'un mois après la parution de la brochure, une première impression de 1,400 copies était épuisée et une seconde impression de 1,000 copies a disparu tout aussi rapidement.

La vingtième édition de la publication annuelle de l'Association intitulée "*The National Finance*" qui porte sur l'analyse des revenus et des dépenses du gouvernement fédéral a été distribuée aux membres en janvier. Notre supplément sur la biennale "*Provincial and Municipal Finances*" a été publié l'automne dernier. Il portait sur l'analyse des revenus et des dépenses des gouvernements provinciaux et locaux. Les difficultés à l'analyse de ces opérations d'une façon concise et juste se sont accrues proportionnellement à la croissance importante et complexe des

opérations financières à tous les niveaux gouvernementaux. Quoique ces publications paraissent depuis plusieurs années et que peut-être bien nos membres les prennent pour acquis, elles tiennent une place importante parmi les publications financières canadiennes et sont le fruit de centaines d'heures de travail acharné de la part de notre personnel. Nous sommes reconnaissants aux représentants de tous les niveaux de gouvernement pour leur grande coopération à mener à bien ces études. Ils n'ont compté ni leur temps ni leur énergie.

Le Rapport sur les débats lors de la vingt-cinquième Conférence annuelle, tenue en novembre dernier, est presque terminé et sera expédié aux membres d'ici une semaine à dix jours.

Comme le président l'a mentionné, le Rapport sur la "Conférence des responsables des compagnies en matière de fiscalité" a été un gros succès et est présentement à la réimpression.

Notre programme de recherche et de publications est très chargé pour l'année 1974. Au cours des cinq dernières semaines plusieurs budgets provinciaux ont été annoncés. Un "*Tax Memo*" à cet effet et supplément à la "*Provincial and Municipal Finances*" est en voie de préparation.

Trois projets annoncés l'année dernière sont assez avancés et, sauf contretemps, se réaliseront en 1974.

Le manuscrit de trois essais portant sur certains aspects de l'évasion fiscale de Horst Wolff est en voie de révision afin d'y ajouter les dispositions se rapportant aux modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu et à quelques-unes des dernières décisions judiciaires.

L'étude du Professeur Richard Bird intitulée "*Charging for Public Services: A New Look at an Old Idea*" représente le premier examen approfondi sur ce sujet au Canada. Il y a eu peu d'études sur le principe de l'avantage des dépenses publiques, qui relie les dépenses du gouvernement aux impôts qui servent à les défrayer; par exemple, l'imposition de taxes provinciales sur l'essence et sur les automobiles en vue de financer les voies rapides. Un certain nombre de propositions ont été faites au cours des dernières années en vue d'aider au financement de la formation universitaire, du transport urbain, des soins médicaux et, récemment, en vue des installations dans les aéroports. L'étude du Professeur Bird comportera l'analyse de la situation qui existe présentement au Canada en ce qui concerne l'affectation des fonds et le financement à tous

les palliers de gouvernement, et il conclura par l'examen du résultat avantageux que donnerait un usage plus grand de la méthode reliant les dépenses publiques aux impôts s'y rapportant. Bien que l'étude progresse, la nomination du Professeur Bird à l'"International Monetary Fund" à Washington a anticipé sur le temps qui, autrement, aurait été consacré à ce projet. Nous prévoyons qu'il sera terminé vers la fin de 1974.

Le docteur John Bossons de l'Institute for Policy Analysis de l'université de Toronto, a entrepris une importante étude au nom de l'Association intitulée *The Redistributive Impact of Tax Changes*. L'auteur y analysera la nature des aspects de la redistribution des modifications à la politique fiscale, l'estimation de la redistribution de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu en 1971 et des modifications décrétées en 1974 et les modifications qui seront peut-être suggérées dans le Budget fédéral de 1974. Il y a plusieurs mois, des données devaient être fournies au docteur Bossons et, comme elles se faisaient attendre, nous avons dû prendre d'autres moyens pour obtenir ces données essentielles à la réalisation de cette étude. Nous espérons que cette étude sera publiée à l'automne.

Un répertoire détaillé des publications publiées par l'Association de 1946 à 1971 est présentement chez l'imprimeur. La plus grande partie de ce projet laborieux et exigeant a été l'œuvre de Madame Millie Goodman en collaboration avec d'autres membres du personnel. Il ne comporte pas seulement la liste des sujets mais aussi le répertoire des rédacteurs et des cas. Nous espérons que le répertoire permettra d'avoir plus facilement accès à la richesse des renseignements que contiennent les publications de l'Association et qu'elles seront, par conséquent, plus utiles. Un supplément au répertoire qui portera sur les publications de 1972 et 1973 sera distribué au cours de l'été.

J'aimerais vous dire quelques mots sur notre examen des dépenses publiques. L'intérêt premier de l'Association, depuis sa constitution, a été bien entendu, l'étude des méthodes employées au prélèvement des revenus par les trois palliers des gouvernements. L'utilisation de ces revenus est tout aussi importante et digne d'une étude car l'imposition et les dépenses gouvernementales sont l'avversaire de la médaille. Depuis quelques années, l'Association n'a épargné ni ses efforts ni ses ressources à l'étude difficile et ardue des dépenses publiques. En 1970, l'Association a publié une étude complète et inédite du Professeur Richard M. Bird, *"The*

Growth of Public Spending in Canada", qui constitue une importante contribution à la documentation canadienne sur les dépenses publiques. En 1971, l'Association a publié *"The Municipal Winter Works Incentive Program: A Study of Government Expenditure Decision-Making"* par L. J. Close et R. M. Burns. Le but de cette étude était l'analyse et l'évaluation des facteurs et des méthodes de décision du gouvernement à l'égard des dépenses. Le travail de pionnier accompli dans ce domaine par L. J. Close et R. M. Burns a été commenté dans une critique du livre. "Avant la publication de cette étude, il n'existait aucune documentation relative à la méthode de prise de décisions du gouvernement fédéral au Canada. Nous avons enfin une certaine perception sur la nature des méthodes de prises de décisions avant la rationalisation des techniques et des structures des années 1960 . . ."⁹

Un second projet dans le domaine des dépenses gouvernementales, consistera en une étude sur les méthodes employées par le gouvernement fédéral en regard des décisions à prendre concernant les dépenses. Il me fait plaisir de vous annoncer que nous avons retenu pour ce projet les services du Professeur Douglas G. Hartle de l'"Institute for Policy Analysis" de l'université de Toronto. Le Professeur Hartle a siégé au Conseil du Trésor en tant que secrétaire-délégué de 1968 à 1973. Il possède une grande connaissance du sujet de son étude. Ce projet devrait être complété vers la fin de l'année prochaine.

Les projets à l'étude et sur lesquels nous n'avons pris aucune décision ferme, comprennent une étude sur l'inflation et le système d'imposition canadien, les aspects de la taxe foncière et certains programmes de dépenses spécifiques.

Le Personnel

Ce rapport serait incomplet sans commentaires sur notre actif le plus précieux: le personnel.

Depuis la dernière réunion annuelle nous avons eu plusieurs changements dans notre personnel. En septembre dernier, Monsieur Richard Green nous a quitté pour joindre les rangs du service des politiques fiscales du ministère des Finances.

Barbara Brougham qui depuis trois ans et demie occupait le poste de rédactrice nous a quitté en octobre. Madame Brougham a accepté un poste intéressant dans une maison d'édition à Toronto.

⁹ David J. Bellamy, "Policy-Making in the 1970's", *Canadian Public Administration*, Vol. 15, no. 3, p. 490-491 (1972).

En remplacement de Madame Brougham, il me fait plaisir d'annoncer la nomination de monsieur John McHugh à la rédaction. Monsieur McHugh a joint les rangs de l'Association en novembre. Il est responsable de la rédaction, de la supervision et de l'impression de tout matériel de publication.

Un autre nouveau membre du personnel, Martina Vandermeer, a été nommée récemment secrétaire adjointe de l'Association. En plus de s'occuper à la réorganisation et à l'administration de nos listes de membres, dont le président a parlé plus tôt, elle participera à l'administration de nos nombreuses conférences. Elle est d'un apport précieux et nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Nous sommes très heureux d'annoncer le retour de Gwyneth McGregor, à l'Association. Madame McGregor travaillera, à temps partiel, comme conseillère. De 1952 à 1970, elle a été rédactrice, auteur, participante à nos conférences, guide pour nos auteurs débutants et autres. Bien que Madame McGregor ne faisait plus partie de l'Association depuis quatre ans, elle a continué d'écrire sa rubrique "Around the Courts" qui est devenue essentielle dans le monde de la fiscalité. Madame McGregor se joindra à nous à la fin du mois. Elle continuera d'écrire sa rubrique et entreprendra différentes tâches.

La réunion annuelle me permet d'exprimer publiquement tous mes remerciements et toute mon appréciation à tous mes collègues pour leur généreux et loyal appui. Ils forment une excellente équipe—quelques-uns depuis plusieurs années—et à mesure qu'ils prennent de l'expérience, la valeur de leur collaboration grandit avec l'augmentation du travail de l'Association. Dans le domaine des statistiques, nous avons la chance d'avoir David Perry comme membre de notre personnel au service des statistiques. Il est l'auteur de la rubrique "Fiscal Figures" dans le "*Journal*" et il porte la plus grande partie de la responsabilité de toutes nos études comportant des données statistiques. Il fait mentir le vieux dicton qui veut qu' "en statistique les penseurs ne comptent pas et les compteurs ne pensent pas".

Un autre membre clé du personnel de recherche est Mary Gurney qui a su prouver sa compétence dans plusieurs domaines: les statistiques, la rédaction, les relations publiques et les conférences.

Millie Goodman participe à la préparation de nos publications de statistiques et tient les membres au courant des nouveaux développements dans le domaine de la fiscalité canadienne sous la

rubrique "Checklist" du "Journal". Depuis les deux dernières années, elle a consacré beaucoup de temps et d'énergie à la préparation du répertoire consolidé de nos publications qui paraîtra bientôt.

Quant à notre bibliothécaire, Anatole Bazylewycz, il s'occupe toujours activement du personnel de recherche, des étudiants visiteurs et des membres.

Jack MacLeod, notre secrétaire et trésorier est responsable de la situation bien ordonnée de la trésorerie, de nos listes de membres et aussi de la précision des arrangements qui ont contribué au succès de nos conférences. Son assistant, Roy Wilson, a su apporter une aide précieuse vouée à l'accomplissement de cette tâche.

Le travail du secrétariat est aussi indispensable au succès de nos activités. Il me fait plaisir de souligner l'excellent travail de nos secrétaires: Mlles Thora Harris, Anne McAlonen, Christine Mack et Evelyn Wilkinson.

Finalement, au nom du personnel je désire remercier les membres du Bureau des Gouverneurs et nos membres de toutes les parties du pays pour leur appui et leur encouragement. Pour finir, sur une note un peu plus personnelle j'aimerais remercier les dirigeants et les Gouverneurs pour leur collaboration et, en particulier, Denham Kelsey. Puis-je souhaiter la bienvenue aux Gouverneurs qui ont été élus aujourd'hui et les assurer de mon entière collaboration au cours de la prochaine année.

Douglas J. Sherbaniuk
Directeur

le 2 avril 1974